



Comment je vote ?

Les élections

Les élections servent à élire des délégués*.

*Un délégué représente les autres personnes.
C'est un élu.



Comment se passe les élections ?

Le droit de vote est un droit important de la démocratie*.

La démocratie c'est le droit :

- De s'exprimer
C'est la liberté d'expression
- D'aller dans tous les lieux
- De pratiquer sa religion
- De voter.



Quand je vote :

- Je dis ce que je préfère
- Je choisis la personne qui me représentera.

Qu'est-ce que la représentation ?

- C'est écouter les besoins, les demandes, les plaintes des personnes que je représente
- C'est parler et prendre des décisions pour les autres
- C'est être le porte-parole des personnes.



Elire un représentant est important. C'est la représentation politique.



- Je fais confiance à la personne pour qui je vote.
- Cette personne défend mes idées : loisirs, écologie, transports...
- Cette personne a un programme et elle propose des projets
- Elle écoute les critiques
- Cette personne est un modèle pour les autres. Elle n'a pas de casier judiciaire. Elle n'a pas de problème avec la justice.

Si je vote, je suis représenté par la personne élue. Cette personne participe aux décisions prises pour :

- Ma ville
- Mon département
- Ma région
- Mon pays
- L'Europe.



Les élus travaillent pour améliorer la vie de tous les jours.

Le programme des candidats s'appelle la *profession de foi**.

*La *profession de foi* est un document qui présente le programme des candidats.

Je reçois la profession de foi dans ma boîte aux lettres 2 jours avant les élections.

Je peux me renseigner sur le site internet des candidats.

L'organisation des élections

Un homme ou une femme peuvent se présenter aux élections.

Il existe en France 6 types d'élections :

1. **Les élections présidentielles :**
élection du Président de la République
tous les 5 ans
2. **Les élections législatives :**
élection des députés tous les 5 ans
3. **Les élections municipales :**
élection du maire tous les 6 ans
4. **Les élections départementales :**
élection des conseillers départementaux
tous les 6 ans
5. **Les élections régionales :**
élection des conseillers régionaux tous les 6 ans
6. **Les élections européennes :**
élection des députés européens tous les 5 ans.



Remarque

Les élections sont toujours le dimanche.

**Pour toutes les élections,
il faut aller voter 2 fois.**

**C'est ce que l'on appelle
une élection à 2 tours.**

**Sauf les élections Européennes
qui sont à un seul tour.**



Je choisis un candidat ou une liste

Un candidat est une personne qui se présente aux élections.

Ce candidat peut :

- Ne pas être encore élu
- Être déjà élu et se représenter à nouveau aux élections

Tous les candidats appartiennent à un parti politique.

Il y a en France plus de 400 partis politiques.

Un parti politique est un groupe de personnes. Ces personnes défendent les mêmes idées.

Ils choisissent leur candidat.

Ils font la *campagne électorale** pour lui.

*La *campagne électorale* c'est :

- Des réunions publiques
- Des affiches politiques
- Des rencontres avec le candidat sur les marchés, devant les gares...

La campagne électorale est utile au candidat pour faire connaître ses idées.

Selon les élections, je vote pour :

- Une personne
exemple : élection du Président de la République
- Une personne et son remplaçant
exemple : élection du député
- Un homme et une femme obligatoirement
exemple : élections départementales
- Une liste de personnes
exemple : élections municipales, régionales et européennes.





Remarque

Dans une liste, il y a souvent une personne politique connue.

Il y a aussi :

- **Des artistes,**
- **Des sportifs,**
- **Des journalistes.**

Le conseil municipal est composé par la liste qui a gagné les élections.

Le conseil municipal vote pour élire le maire.

De quoi s'occupe la personne élue ?

Le Président de la République

Il dirige le pays avec le gouvernement.

Le gouvernement c'est le 1^{er} Ministre et les autres ministres.

Le Président de la République rencontre les chefs d'État du monde entier.

Le Président de la République est le chef des armées.

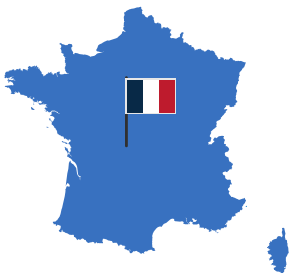
Les députés

Ils représentent le peuple.

Les députés votent les lois proposées par le gouvernement.

Les députés peuvent aussi proposer des lois.

Ils surveillent le travail du gouvernement.





Remarque

Si je le souhaite, je peux rencontrer le député de mon quartier.

**Pour cela, je me renseigne à la mairie ou au bureau du député.
Il reçoit sur rendez-vous.**

Le maire

Il représente l'ensemble des habitants.

Il dirige la ville et les services de la mairie.

La mairie s'occupe :

- Des crèches
- Des écoles
- De la piscine
- Des parcs de jeux
- Des espaces verts...



La mairie s'occupe aussi :

- Des mariages,
- Des déclarations de naissances et de décès
- Des activités sportives et de loisirs.

Je peux aussi faire des demandes de logement et de transports à la mairie.

Les conseillers départementaux

Les conseillers départementaux s'occupent :

- De services pour les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Des collèges
- De construire ou d'entretenir des routes
- De créer des emplois.

Les conseillers régionaux

Les conseillers régionaux s'occupent :

- Des transports
- D'aider les entreprises pour créer des emplois
- De former des jeunes et des adultes.

Les députés européens

Ils représentent les Français au Parlement européen.

Le Parlement européen vote des lois pour l'ensemble des pays de l'Europe.

Cela permet d'avoir les mêmes règles dans tous les pays.

Par exemple, d'avoir les mêmes règles pour les enfants et aussi pour les personnes en situation de handicap.

Cette fiche a été transcrite par l'atelier FALC de l'ESAT La roseaie
27, rue du général Leclerc 78420 Carrières-sur-Seine
Avec la participation de Delphine Grellier, Gilles Leroy, Pierre Barreau, Richard Escat,
Sarah Gaudin et Cindy Dumur
Moniteur d'atelier : Didier Vincent
Novembre 2019